

LE SECTEUR SOCIAL

LA PROTECTION DE L'ENFANCE



À proximité du port de plaisance de Brest, le secteur social de la Fondation ILDYS est habilité par le Conseil Général et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ses actions s'inscrivent dans une mission de service public en lien avec la Direction Enfance famille du département.

UNE MISSION QUI S'INSCRIT DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE :

Deux axes d'intervention définissent cette mission ; la protection de l'enfant (suppléance parentale) et la mobilisation des compétences parentales (l'appui à la parentalité). Cet engagement se traduit par l'accompagnement du mineur dans son évolution et la restauration des compétences parentales.

Le secteur social de la Fondation ILDYS est organisé en 5 pôles d'intervention.

Une maison d'enfants à caractère social qui accueille 52 mineurs et jeunes majeurs : 4 foyers éducatifs et un S.A.E.A (appartement) implantés sur Brest Métropole Océane pour 52 jeunes de 3 à 21 ans.

Chaque groupe d'enfants est encadré par une équipe d'éducateurs spécialisés ou d'auxiliaires de puériculture. Une psychologue intervient auprès de chaque équipe. Trois foyers accueillent chacun 9 jeunes, un foyer peut accueillir 18 jeunes sur deux niveaux différenciés. Le S.A.E.A prend en charge 5 adolescents et 2 en logement individuel.

Les placements familiaux (85 places)

Les assistants familiaux sont domiciliés sur Brest et le Nord Finistère

- Le placement familial social : 55 places
- Le placement familial à Guidance Parentale: 15 places
- Le placement familial médicalisé : 15 places.

La particularité de ce service est d'accueillir, en accord avec les parents ou l'Aide Sociale à l'Enfance, des mineurs dont la maladie ou le handicap nécessite un suivi en Soins de Suite et Rééducation Spécialisée. Cette alternative à

l'hospitalisation complète permet de concilier les soins, les rééducations et l'accompagnement éducatif, social et familial.

Le placement éducatif à domicile (PEAD) dispose d'une capacité de 60 places. Ce dispositif s'appuie sur les compétences parentales mobilisables pour maintenir le jeune au domicile ou promouvoir son retour.

Les espaces rencontres : Point Rencontre, Trait d'Union, Service de Visites Médiatisées.

Le Point Rencontre A.S.E concerne des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance dont les rencontres avec leur famille nécessitent un encadrement. La présence du tiers éducatif médiatise et garantit la sécurité du mineur à la demande du Juge des Enfants.

Le S.V.M concerne des enfants placés en famille d'accueil, pour qui l'encadrement de la visite est assuré de manière constante par le tiers éducatif, à la demande du Juge des Enfants.

Le Trait d'Union accueille des enfants à la demande des parents ou du Juge aux Affaires Familiales dans le cadre d'exercice difficile des droits de visite en lien avec des contextes de séparations conjugales conflictuelles.

L'espace de médiation familiale

La médiation familiale est un espace de parole et d'écoute à des personnes concernées par un conflit familial. À partir d'entretiens en présence des 2 parties le médiateur accompagne les personnes pour identifier ce qui fait réellement conflit, rétablir une communication constructive, et repérer les besoins de chacun. Le but de la médiation est de parvenir à un accord, finalisé par un projet concret.